



Face aux températures caniculaires

**Des classes à 15° l'hiver et 35° au mois de juin...
Les personnels et les élèves ne doivent pas faire les frais d'un manque de
moyens matériels de la part des municipalités !**

Le SNUDI FO demande au DASEN de prendre en urgence des mesures pour maintenir des températures normales dans les classes et si nécessaire de fermer les écoles

Marseille, le 15 juin 2017

Monsieur le Directeur Académique,

De nombreuses écoles nous alertent de températures caniculaires dans les classes, au-delà de 35°, provoquant des malaises chez des élèves et des adultes, et rendant les conditions de travail insupportables.

Nous vous demandons de saisir en urgence Monsieur le Préfet de cette situation pour qu'une instruction générale immédiate soit donnée aux mairies pour fournir en ventilateurs et climatiseurs mobiles les écoles qui le demandent.

Nous vous demandons, également, que soit prise la décision de fermeture des écoles tant que la température n'est pas retombée à un niveau convenable si les mairies ne sont pas en mesure de fournir le matériel nécessaire au rétablissement de conditions de travail acceptables.

Nous vous rappelons que l'article R4222-1 du Code du Travail stipule qu'il faut « *éviter les élévations exagérées de température* » et que l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) considère « *qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés* » et donc à plus forte raison pour des enfants.

Dans l'attente des mesures qui s'imposent, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Franck NEFF
Secrétaire départemental SNUDI FO 13

CONDUITE A TENIR :

L'Administration (DASH-CT) a édité 2 documents à destination des établissements pour rappeler les conseils et la conduite à tenir face aux risques liées aux températures hautes.

[Flash info Ambiance thermique](#) [Fiche technique températures élevées](#)

Ces consignes, qui relèvent du bon sens (boire, adapter le rythme du travail, temps de pause...), ne permettent pas de faire face à l'urgence de la situation.

L'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la santé des salariés.

Le SNUDI-FO invite toutes les équipes confrontées à des températures « insupportables » :

➤ à faire un SIGNALEMENT journalier sur le Registre Santé et Sécurité au Travail avec un relevé des températures des salles de classe.

➔ [télécharger ICI](#) ou en PJ

Le transmettre à l'IEN et à la Mairie

➤ saisir le médecin scolaire pour faire consigner les cas de malaise des élèves et du personnel

➤ informer les parents d'élèves de la situation qui peuvent également saisir la Direction académique et les services de la Mairie

Pensez à transmettre un double au syndicat pour les représentants FO au Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail Départemental(CHSCT)